

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, CL. HUON, Mmes, G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, JL ROIS, Mme M. MARCHAND

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN
M. JL ROIS à M. Y. LEHOUELLEUR

Secrétaire de Séance : Madame Dominique SILVESTRE.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Validation devis LEFEVRE – Avenant n°3 – Travaux de voirie rue du Grand St Laumer
- Validation loyer logement locatif
- Demande de subventions 2017
- Questions et affaires diverses

SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2016 à l'unanimité.

Monsieur DAMBRINE demande qu'une rectification soit apportée sur le compte rendu concernant les sujets abordés lors de la réunion de conseil en date du 25 août 2016 à savoir :

Épandages :

- ✓ Station d'épuration de Blois entre le 18/07 et le 12/08
- ✓ Station d'épuration de Monteaux entre le 22/08 et le 02/09

Val-éco organise une Gratiféria et non un ramassage d'objets encombrants : manifestation populaire qui permet de prolonger la durée de vie des objets par le don dans une zone de gratuité. On y apporte ses objets en bon état qui ne servent plus pour qu'ils trouvent un nouveau preneur et repartir avec ce que l'on veut.

Valcompost organise une journée porte ouverte le 8 octobre non pas pour les composteurs mais pour une vente de compost.

VALIDATION DEVIS LEFEVRE – AVENANT N°3 – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GRAND ST LAUMER

M. le Maire rappelle le montant initial du marché de travaux soit 113 924.20 € HT, que des travaux supplémentaires ont été réalisés ce qui a amené la commune à établir un premier avenant pour un montant du marché à 119 112.20 € puis un deuxième avenant à 119 347.96 € et un troisième

avenant à 122 796.50 € HT. Ce qui donne une plus-value totale au marché de travaux à 3 448.54 € HT.

M. le Maire indique que les travaux supplémentaires portent sur la réparation du réseau EP effondré et l'hydrocurage de celui-ci ainsi que sur la réalisation de deux îlots en résine sur une longueur de 9m².

La commission d'appel d'offres réunie le 27 octobre a émis un avis favorable pour la réalisation des travaux supplémentaires et son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires, autorise M. le Maire à signer les avenants s'y rapportant puis valide le montant du marché à 122 796.50 € HT.

VALIDATION LOYER LOGEMENT LOCATIF

M. le Maire informe le Conseil que le logement locatif situé dans l'enceinte de l'école est loué, néanmoins, il indique que le loyer a été revu à la baisse ce qui porte la mensualité à 400 € au lieu de 450 € comme prévu lors du conseil municipal en date du 19 novembre 2015. (délib. N°112).

Il indique que celui-ci est occupé désormais par une professeure des écoles qui enseigne à Onzain dont un des enfants est scolarisé à Monteaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision et valide le montant du loyer au prix de 400 €/mois.

DEMANDES DE SUBENTIONS 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a déposé auprès des institutions compétentes des demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSR et de la réserve parlementaire afin de réaliser travaux suivants en 2017 :

- Enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications rue du Petit Herbault et rue du Colonel Rol-Tanguy pour un montant de 166 231 € (part communale).
- Création de toilettes publiques rue de l'Abbé Pilté, les devis sont en attente.
- L'accessibilité de la salle de réunions (rampe de la cour mairie) pour un montant de 7 950 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour ces travaux, l'octroi des subventions au titre de la DETR, de la DSR et de la Réserve parlementaire auprès des institutions.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Qu'il a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques et du secrétaire d'Etat chargé du budget confirmant la fermeture de la Trésorerie d'Onzain en indiquant que le regroupement de cette trésorerie va permettre de créer des entités plus importantes qui seront mieux à même de proposer un service public rénové et de qualité.

- Que la commune a obtenu du Conseil Départemental une subvention de 1 316 € pour l'implantation de 3 radars pédagogiques dont le coût s'élève à 7 898.40 € TTC.
- Que le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) a lancé la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du château d'eau de la Briderie pour un montant de 13 975 € HT.
- Que chaque année, la commune doit assurer une permanence le 31 décembre pour les demandes d'inscriptions électorales et indique que l'an passé M. Jacques QUANTIN et Mme Ginette DENIS ont effectué l'accueil du public. M. le Maire demande des volontaires. M. QUANTIN et Mme DENIS acceptent d'assurer cette permanence de 9 heures à 12 heures. M. le Maire indique aussi que le vote des Primaires aura lieu à Onzain et que la participation est de 2 €.
- Qu'il a reçu un flash par courriel d'agglopolys portant sur les dernières actualités et que celui-ci a été transféré aux élus. Il indique que ce flash était intéressant et demande aux élus ainsi que les membres de la commission communication de bien vouloir informer les administrés des nouveautés à savoir entre autres que la collecte des déchets ménagers change à partir du 6 février 2017. Les ordures ménagères ne seront plus ramassées le mercredi mais le **vendredi**.
- Que malgré la baisse des taux votés par la municipalité le montant global des taxes sur le foncier bâti et non bâti a augmenté. Cette augmentation provient du Département qui a augmenté ses taux d'impositions.
- Donne lecture de la lettre du Centre de Secours de Monteaux-Mesland qui invite les élus le 26 novembre à la cérémonie de la Sainte Barbe pour célébrer les 150 ans de la création du corps des sapeurs-pompiers de Monteaux. M. le Maire demande aux élus de bien vouloir honorer de leur présence. Cette cérémonie permettra de récompenser 5 sapeurs-pompiers ayant effectués un minimum de 20 ans de service. Une médaille communale leur sera décernée.
- Que chaque année la commune fait vérifier ses poteaux incendies et ses extincteurs par M. VERON Hervé, sous-traitant d'une société de maintenance et demande au Conseil si l'on poursuit cette vérification avec le même prestataire ?

M. HUON demande qu'est-ce-qui change ?

M. le Maire répond que certaines personnes ne sont pas contentes du comportement des sapeurs-pompiers lors de la fête nationale du 14 juillet.

Mme SILVESTRE précise à son tour que ce sont deux choses différentes et demande si la commune a des reproches à faire sur le service déjà rendu. Aucun reproche n'est fait.

Le Conseil après délibération décide de reconduire la maintenance auprès de M. Hervé VERON.

- Demande aux élus de bien vouloir être présent à la cérémonie du 11 novembre et indique que la croix du combattant sera remise à un administré et rappelle que la cérémonie aura lieu à 11 h 30.
- Qu'à la cérémonie de la Saint Hubert une messe sera célébrée en présence de trompes de chasse. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie dans la cour de la mairie et demande aux élus leur participation pour la mise en place du vin d'honneur.

- Propose pour 2018 d'engager les travaux suivants : Columbarium, Rond-point à l'entrée du Bourg direction Onzain, Déplacement du monument aux morts et sanitaires de l'école. Ces travaux sont subventionnés.
- La Gendarmerie effectue des contrôles pour vérifier la vitesse car des usagers se plaignent. Il n'y aura pas de pose de dos d'âne à Monteaux car ce sera la mort de nos petits commerces.

Les contrôles portent aussi sur le non port de la ceinture de sécurité et l'utilisation de téléphone au volant.

- Les busages des différents fossés sont terminés.
- Dans le cadre de l'opération « Plantons 1000 arbres », la présence des élus est demandée pour la mise en place d'un vin d'honneur ; un message fixant la date sera adressé ultérieurement.
- Rando pédestre le 4 décembre organisée par l'association « Gymn »
- Marchés de Noël le 3 décembre à la MARPA et le 10 décembre organisé par l'association de parents d'élèves et les commerçants, Place B. de Montebise.
- Concours de Belote le 10 décembre organisé par le Comité des Fêtes.

INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE

Demande si les jeunes diplômés se sont présentés et rappelle l'organisation de la rando du 4 décembre.

INTERVENTION DE M. PH. DAMBRINE

Informe le Conseil qu'il a assisté au Comité syndical de Valéco le 11 octobre 2016 et signale que de gros problèmes de vidage et de casse de colonnes d'apport volontaires sont apparus depuis le changement d'opérateur en mai 2016 chargé de la collecte sélective.

Val-éco demande aux collectivités de faire remonter tout problème s'y rapportant.

Demande si le bilan de consultation du site internet de la commune fourni par le gestionnaire du site est disponible. Cette demande avait été formulée lors du conseil du 26 mai 2016.

M. PIGACHE répond : Nous l'aurons lors de la prochaine réunion de formation à la gestion du site prévue en novembre.

M. DAMBRINE indique qu'il devient urgent de mettre à jour certaines rubriques du site. CIAS etc...

Constate qu'une face du panneau de l'AOC Touraine Mesland sur la place Bernard de Montebise est très dégradée et qu'il serait opportun de la remplacer car ce n'est pas très valorisant.

M. le Maire répond : Il faut faire remonter cette remarque à M. Frédéric Pironneau ou M. Cholet.

Souligne qu'un tampon de tout-à-l'égout face au numéro 28 de la rue du Conolel Rol-Tanguy est déchaussé et qu'une partie métallique est saillante. Il propose le recensement d'autres cas similaires et de solliciter l'intervention du service assainissement d'Agglopolys pour la réparation.

M. le Maire propose alors à M. DAMBRINE d'effectuer ce recensement.

Dans un souci d'organisation, il demande combien de jeunes se sont inscrits en mairie pour la cérémonie de mise à l'honneur des jeunes diplômés prévue lors des vœux du maire le 13 janvier 2017.

Mme MATHIERE répond qu'un état sera communiqué rapidement par courriel aux élus en charge de cette organisation.

M. DAMBRINE indique que l'an passé il a été donné aux jeunes diplômés une clé USB et propose une autre idée de cadeau (batterie nomade ou enceinte Bluetooth) d'une valeur de 10 à 20 €.

M. le Maire précise à cette occasion que le gain obtenu après 4 ans de baisses successives de la part communale des taxes foncières a été effacé par l'augmentation de 26% en 2016 de la part du Conseil Départemental.

INTERVENTION DE Mme G. DENIS

Informe le Conseil qu'un spectacle sera donné à la MARPA par les élèves de l'école primaire de Monteaux.

Un marché de Noël sera organisé par l'APE avec un spectacle.

INTERVENTION DE M. JM REUILLON

Informe le Conseil que l'après-midi récréative pour les séniors est fixée le dimanche 8 janvier 2017. Qu'un contrat a été signé pour l'animation de cette journée. Il y aura des chansons, de la magie et de la danse pour un montant de 250 €. Le siège de cette entreprise est situé à Candé sur Beuvron. Le secrétariat a établi la liste des personnes de 65 ans et plus susceptible de participer à cette journée. Une invitation sera prochainement adressée aux séniors.

INTERVENTION DE M. J. QUANTIN

Demande de lui communiquer les dates pour faire graver les médailles sur Tours puisque cela demande du temps pour réaliser le gravage.

Indique que pour la sonorisation des cloches seront installés des frappeurs extérieurs et non intérieurs pour des raisons de sécurité.

INTERVENTION DE M. JE. PIGACHE

Informe le Conseil qu'il a demandé au gestionnaire du site de prévoir une date pour la deuxième session de formation. Celle-ci aura lieu un jeudi soir de 18 h à 19 h, la présence de la secrétaire de mairie est souhaitable pour qu'elle puisse aussi suivre cette formation. La première session avait été faite un samedi pendant l'ouverture au public. La secrétaire ne peut assister à la formation si elle assure l'accueil du public en même temps.

Un bilan de consultation sera communiqué à cette occasion. Si des élus ne peuvent y assister, M. PIGACHE demande de bien vouloir lui transmettre les questions à poser au gestionnaire du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR